



DEBAT MOBILE AU BARBECUE CFDT

3 JUILLET 2015 - CE QUE LA COMMISSION A ENTENDU

Introduction

En pleine canicule, le débat mobile s'est installé à St-Germain d'Etapes où se déroulait le barbecue de la CFDT, organisé par l'Union régionale interprofessionnelle (URI) de la région Haute-Normandie. La Commission a pu rencontrer une trentaine de militants syndicaux de tous niveaux (membres de l'exécutif régional, membres du CESER, délégués généraux centraux de grandes entreprises, secrétaires de syndicats...) et de tous les secteurs d'activité (métallurgie, chimie-énergie mais aussi fonction publique...) qui ont pu s'exprimer et poser des questions à la maîtrise d'ouvrage et à Adwen - le constructeur d'éoliennes - après une présentation du projet et des enseignements à mi-débat.

Les avis, questionnements et paroles recueillies ont été synthétisés ci-dessous.

Des questionnements sur l'équation économique du projet

Après projection du film du maître d'ouvrage présentant le projet, les participants ont pu prendre la parole pour poser leurs questions. L'un des principaux sujets de conversation a traité de la rentabilité financière du projet : « *quel profit par actionnaire et par an ?* », « *A partir de quand êtes-vous bénéficiaire ?* » ou encore « *A quel moment les investissements sont-ils amortis ? A quel moment il y a une rentabilité ?* ». Pour certains, « *subventionner une entreprise pour qu'elle fasse du bénéfice* » pose problème. Comme élément de réponse Claude Midi, directeur de développement pour la Société des Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT) a rappelé que dans le cadre de l'appel d'offres, le prix de rachat de l'électricité était confidentiel et a insisté sur les « risques » pris par le maître d'ouvrage sur un chantier pouvant faire face à des aléas et sur le versement de taxes à prévoir. Sur la rentabilité, Claude Midi a répondu que c'était un élément qu'il ne pouvait donner mais que le seuil de rentabilité était atteint entre 10 et 20 ans d'exploitation.

Sur le prix de l'électricité, les participants ont fait part de leur crainte de voir augmenter leur facture et de créer « une sorte de rente » pour l'industriel. Même si le prix de rachat de l'électricité n'est pas connu, la CRE a néanmoins estimé un prix aux alentours de 200 euros le MWh. Claude Midi a reconnu qu'en l'état actuel de maturité de la technologie, le coût de l'énergie éolienne est supérieur à l'énergie nucléaire. Cependant, des études prévoient une inversion de ces tendances dans les années à venir : les prochains parcs éoliens en mer au Danemark ont été attribués à 103 euros du MWh, ce qui laisse présager des baisses de coût du même ordre en France. En attendant, le surcoût de cette énergie serait

pris en charge par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) pour un coût de 12 euros par an et par foyer pour les 6000 MW d'éolien en mer prévus d'ici 2020.

C'est aussi le rendement de la production éolienne qui a été débattue. A la question « *quel est le taux de rendement d'une éolienne ?* », Philippe Kavafyan, directeur France éolien en mer chez Adwen a répondu que l'éolienne de 8 MW prévue dans le projet tournera un quart du temps à pleine puissance (500 MW) et les trois-quarts du temps à la moitié de sa puissance (250 MW), soit en moyenne entre 45 et 50% de sa puissance, ce qui est supérieur au rendement des éoliennes actuelles (environ 30%). Les membres de la CFDT ont également demandé quel était le rapport de production avec Penly et/ou Paluel, ainsi que la capacité totale de production de la façade maritime. Philippe Kavafyan a répondu qu'en termes de puissance moyenne, il faut six parcs éoliens de 500 MW pour faire un EPR ; il y a donc un rapport de 1 à 6. Sur la capacité totale, la façade maritime a un potentiel technique de 15 000 MW (zones propices identifiées par le CEREMA) qu'on pourrait atteindre d'ici 2030 mais qui nécessite de déterminer les zones de façon progressive et « *d'être dans la concertation* ».

De plus, au cours des échanges s'est posée la question de la concentration des énergies sur le territoire et de l'équité tarifaire. Un participant a déclaré « *qu'il y a plein de gens qui vont payer pour rien car ils ne seront pas couverts par la production de l'électricité éolienne* ». Dans cette logique, il serait par exemple juste que les habitants de Normandie paient moins cher leur électricité en raison de la concentration des énergies sur leur territoire. Claude Midi a rappelé que le principe retenu actuellement en France est que « *que quel que soit le territoire, le prix de l'électricité est le même* ». Cette « *péréquation tarifaire* » est financée par la CSPE. Quelqu'un a alors pris la parole pour demander s'il ne serait pas intéressant « *d'avoir des concentrations d'énergies moins importantes sur le territoire* » car coûtant cher. Claude Midi a répondu qu'effectivement, un bon modèle électrique était un mix énergétique avec différents points d'injection et un bon maillage sur le territoire. Actuellement, ce maillage comporte encore des trous notamment à St-Brieuc où il manque 1 000 MW ; ce que souhaite combler le projet de parc éolien là-bas.

Des questions d'ordre plus technique ont été posées sur l'intégration de l'électricité au réseau et sur la durée de vie d'une éolienne. Le porteur de projet a répondu qu'il n'y avait aucun problème de raccordement pour RTE (Réseau de Transport d'Electricité) entre le parc éolien et le réseau général. A propos de la durée de vie des éoliennes, Philippe Kavafyan a répondu qu'elles étaient prévues pour durer entre 20 et 25 ans, le temps de l'occupation du domaine maritime obtenu par l'appel d'offres, mais qu'Adwen serait en mesure de les faire vivre encore plus longtemps et de s'adapter à la durée de vie du parc. Ils ont précisé que le démantèlement était prévu dans l'appel d'offres à la fin de vingt années d'exploitation.

Enfin certaines personnes ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis du risque environnemental du parc et craignent une modification de la faune et de la flore. Elles regrettent la zone d'implantation qui n'est pas idéale pour les pêcheurs et les plaisanciers.

Une filière industrielle espérée et des retombées économiques locales attendues mais à certaines conditions

Pour introduire le deuxième temps d'échanges, Christophe Leblanc, responsable du développement local chez EMDT a souhaité montrer en quoi le projet créerait des emplois (notamment locaux), des retombées économiques et comment il s'inscrivait plus largement dans un projet de territoire. Ainsi,

pendant la phase de construction et d'installation ce sont 3,4 millions d'heures de travail potentiellement mobilisées, ce qui représente 6 000 emplois (1 500 directs et 4 500 indirects). 230 000 heures de formation sont prévues pour les besoins des usines du Havre. La phase d'exploitation et de maintenance elle, représente 4,9 millions d'heures de travail, soient 500 emplois mobilisés pendant 20 à 25 ans (125 emplois directs locaux et 375 emplois indirects) et 85 000 heures de formation pour les besoins des centres de maintenance. Deux bases de maintenance sont prévues : une à Dunkerque et une au Tréport. EMDT travaille avec les organismes locaux pour favoriser l'emploi et la formation pour faire en sorte que ces emplois soient français et même régionaux. Enfin, c'est un projet qui s'inscrit dans le territoire par les retombées fiscales attendues (7 millions répartis entre les communes du littoral, le Comité National des Pêches et le financement de projet), par le financement de projets de R&D qui s'inscrivent dans les politiques régionales de transition énergétique et par son soutien au tourisme (intégration du projet dans une offre touristique locale et accompagnement des projets pour l'enrichissement des activités touristiques).

Pour Philippe Kavafyan, l'éolien en mer permet d'ouvrir des perspectives en termes d'emploi au-delà du parc de Dieppe-Le Tréport, du fait que les trois projets remportés par Areva rendent possible la création d'un groupement industriel au Havre. Il a également rappelé que la contribution à la structuration d'une filière industrielle en France était une condition de l'appel d'offres (40% de la notation) et que 10 000 emplois sont attendus dans la filière éolienne en plus des 19 000 existants.

De plus, selon Philippe Kavafyan, l'innovation technologique leur a déjà permis de réduire les coûts en développant une machine plus puissante de 8 MW (réduisant leur nombre) et couplée d'un mât avec des fondations jackets (réduisant la quantité d'acier) qui pourra être fabriquée en France. Pour que la production soit faite par des entreprises françaises, Adwen a rencontré 196 sociétés, organisé des journées portes ouvertes et recensé les sociétés en capacité de fabriquer des éléments des éoliennes. Adwen et EMDT souhaitent accompagner les entreprises pour qu'elles « montent en qualité, en exigence, en compétence et soient compétitives pour remporter les différents marchés à venir ». Adwen a également ouvert ses ateliers à deux délégations – une du rectorat et une de la région – envoyées en mission afin qu'elles identifient les métiers et ainsi adaptent dès aujourd'hui leurs offres de formation. Philippe Kavafyan a insisté sur le groupement industriel du Havre qu'il considère comme étant la pierre angulaire du projet dans la mesure où il permettra de créer les composants principaux (associé à une logistique de chargement), de réduire les coûts et d'être compétitif pour conquérir les prochains marchés anglais.

Ces interventions ont fait réagir l'assistance notamment sur le nombre d'emplois annoncés : « comment se fait-il qu'il y ait si peu d'emplois prévus ? ». Christophe Leblanc d'EMDT a répondu que le maître d'ouvrage faisait déjà travailler des entreprises régionales notamment par la commande d'études en phase de levée des risques. Il a également expliqué leurs équipes étaient en train d'identifier les entreprises du territoire susceptibles de répondre à leurs besoins (via CCI Business) en s'assurant de les faire monter en compétence pour qu'ils soient prêts au bon moment. Selon EMDT, pour saisir la question dans sa complexité il faut prendre en compte les emplois directs mais aussi les emplois indirects générés par le projet. Les participants se sont aussi inquiétés de la localisation des emplois : « est-ce que vous recruterez en local ou ferez-vous venir des gens des grands groupes de l'étranger ? ». Monsieur Delcroix

d'Adwen a précisé que sur les 750 emplois du Havre, une partie serait « Adwen » et que le reste serait des emplois recrutés en local, au Havre. Claude Midi a répondu que les emplois de maintenance et d'exploitation seront français, ce qui ne sera pas complètement le cas de ceux de la phase de construction. C'est pour le maître d'ouvrage un point d'amélioration de son projet à continuer de travailler. En effet, pour certaines activités nécessaires au projet, Claude Midi a expliqué qu'il manquait des compétences en France : il n'y a par exemple pas de bateaux de gros tonnages, capables d'intervenir dans la construction d'un parc éolien aujourd'hui. Claude Midi a dit souhaiter et travailler pour que de tels bateaux existent sous pavillon français. Sur la question des bateaux de maintenance, Philippe Kavafyan a précisé qu'Adwen travaillait à ce que ceux-ci soient fabriqués en France.

Enfin, des militants ont pris la parole pour que le porteur de projet favorise le « mieux-disant » social et pas forcément le « moins disant » (privilégier la qualité et non le prix) notamment au niveau de la sécurité maritime qui ne doit pas être « low cost ». Claude Midi a répondu que le mieux-disant n'était pas non plus forcément français, notamment en termes de sécurité maritime mais que le porteur de projet travaillait pour faire en sorte que les entreprises françaises répondent à leurs exigences de qualité et soient prêtes au moment voulu.

C'est ensuite le financement du projet qui a le plus interpellé les participants, demandant si des fonds européens ou des subventions publiques allaient être utilisés pour ce projet privé. En ce qui concerne le financement des usines d'Adwen, Philippe Kavafyan a répondu qu'elles avaient suscité l'intérêt de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et de la Caisse des dépôts. Pour les aspects industriels du projet et donc sur la construction, les porteurs de projet ont confirmé leur volonté d'un accompagnement par des fonds européens. Christophe Leblanc a ensuite répondu pour EMDT : les financements sont d'ordre privé et le reste est emprunté auprès des banques. Aucun fond ou subvention n'est prévu. En revanche, il est possible que des partenaires postulent pour bénéficier de subventions pour des projets indirectement liés au parc éolien (ex : une société qui souhaiterait monter un projet de tourisme industriel). Une proposition, sous forme de question, a émergé dans l'assistance : « pourquoi ne pas faire un financement public-privé ? ».

En outre, les syndicalistes ont abordé la question de la formation et ont insisté pour que les branches professionnelles soient sollicitées pour cette mission et non seulement des fonds publics. Ils ont compris que le dispositif mis en place par le porteur de projet servirait à former les nouveaux entrants sur le marché mais s'interrogent tout de même sur la promotion de ces formations auprès des personnes déjà en poste dans ces secteurs. Philippe Kavafyan a répondu que c'était, en autres, la mission de Windustry et Christophe Leblanc a insisté sur la formation initiale car il est nécessaire de former des jeunes maintenant en vue d'une embauche en 2019/2020, d'où un travail important avec les partenaires de la formation pour expliquer leurs besoins et les mettre en adéquation avec celles proposées.

Des questions d'ordre technique ont également été posées comme sur la répartition de la taxe éolien entre les communes. Claude Midi a répondu que cette répartition était faite par l'Etat et qu'EMDT n'intervenait pas à ce niveau. Des participants ont ensuite demandé auprès de quel service administratif étaient déposées les demandes d'autorisation. Claude Midi a répondu qu'il fallait distinguer les autorisations d'exploitation des autorisations de construction qui viendront plus tard, après qu'EMDT se

soit prononcé sur le projet à la suite du débat public. Il faut qu'il rende d'ici juin 2017 une étude d'impacts (environnementaux et socioéconomiques) à la suite de quoi il y aura une enquête publique. EMDT espère obtenir cette autorisation de construction aux alentours de la fin de l'année 2018. Enfin, il a été demandé si les autorisations d'exploitation pourraient être renouvelées, ce à quoi Claude Midi a répondu que la durée d'exploitation était liée à la durée d'autorisation.

Après un travail par table, les participants ont pu identifier les forces et faiblesses de la région pour l'accueil de ce projet et l'émergence d'une filière de l'éolien en mer. Les participants ont discuté sur le fait que la force de la région venait de son positionnement géographique et de sa façade maritime, propice à l'accueil de parcs et à la conquête des marchés anglais (exportation). Ils ont aussi témoigné du dynamisme de la région et de son tissu industriel. De plus, la région est déjà mobilisée sur le mix énergétique à travers l'accueil de diverses activités énergétiques (énergies fossiles, énergie nucléaire, éolien terrestre). Le territoire possède déjà les équipements : infrastructures routières, le port du Havre pour l'acheminement, la zone industrielle du Havre pour la fabrication, structures scolaires dans le domaine des énergies renouvelables. De plus, le projet répondrait à une demande de certaines entreprises qui souhaitent se diversifier et « en recherche de business » d'autant plus qu'elles possèdent des salariés qualifiés avec des savoir-faire et des connaissances techniques. Enfin, la force de la région est, pour les syndicalistes de la CFDT, qu'elle possède « une expérience environnementale grâce au nucléaire ».

En termes de faiblesses, les participants ont souligné le fait la région ne disposait plus de chantiers navals, qu'elle manquait d'expérience dans les travaux marins et que les usines étaient trop loin de la zone d'implantation. Pour un certain nombre d'entre eux, concentrer la région dans une « mono-activité » autour des énergies pourrait également constituer une fragilité. Enfin, la faiblesse de la région se situerait au niveau politique eu égard aux prochaines élections régionales pouvant changer les majorités au pouvoir et rendre fragile la volonté politique de ce projet.

Le travail par tables demandait également de réfléchir aux impacts du projet sur l'emploi local et régional. Pour la plupart des contributions écrites, ces impacts sont positifs : augmentation de l'attractivité industrielle du territoire, pérennisation de PME régionales dans la filière éolienne, reconversion de la vallée de la Bresle, développement du tourisme industriel, acquisition d'expériences techniques, augmentation du nombre d'emplois et de l'offre de formation. Toutefois, certaines personnes ont estimé que les impacts seront limités au regard du faible nombre d'emplois annoncés.

Les militants ont fait des propositions pour assurer des retombées économiques sur le territoire :

- au niveau de l'emploi : privilégier les emplois locaux, les entreprises et les compétences locales, favoriser le mieux-disant social, accompagner les entreprises pour qu'elles répondent aux exigences du porteur de projet ;
- au niveau de la formation : mettre en adéquation les offres avec les besoins du maître d'ouvrage et informer sur les offres de formation ;
- au niveau du suivi : faire une concertation régulière, mettre en place une commission de suivi de l'évolution des projets au sein de la branche, faire un suivi précis des dépenses de l'argent

public et des subventions par la mise en place d'une commission de contrôle paritaire et favoriser la transparence et le travail en commun. Plus généralement, ils proposent d'utiliser les instances ad hoc (CREFOP, COPAREF) qui traitent de l'emploi local et de la formation en région, de s'appuyer sur les partenaires sociaux et de structurer le tissu local autour du développement de cette activité.

Sur le suivi socio-économique du projet, Claude Midi a répondu qu'une instance pluridisciplinaire serait mise en place. Pour le suivi environnemental, un Groupe d'Intérêt Scientifique est souhaité par le porteur de projet.